



Avis CSS 8580 : Recommandations en matière de prévention des infections durant les travaux de construction, de rénovation et les interventions techniques dans les institutions de soins - Recommandations pour les intervenants internes et externes

**DOCUMENT DE CONSENSUS 10 :
Local dédié à l'entretien de type ménager dans l'unité de soins.**

Eventuellement, lors de la programmation d'une unité de soins, s'il n'y a pas de centrale dédiée aux activités d'entretien ménager dans l'institution, il est recommandé de ne pas oublier de :

- Prévoir une surface suffisamment grande pour ranger et stocker le matériel d'entretien nettoyé après usage et les produits d'entretien.
- Ce local doit être de nettoyage facile, muni d'une porte devant être fermée à clef pour des raisons de sécurité et afin de restreindre l'accès aux personnes autorisées.
- Prévoir un vidoir équipé d'une grille rabattable pour le seau.
- En cas d'utilisation d'auto-laveuses :
 - Elles peuvent être rangées dans ce local.
 - Prévoir au niveau du vidoir un robinet avec raccord d'un flexible pour le remplissage des auto-laveuses.
 - Prévoir une zone de vidange des auto-laveuses (suivant les modèles, le vidoir peut suffire).
- Prévoir l'équipement pour la désinfection des mains (lavabo et distributeur de SHA).
- Le local sera en dépression s'il y a un système de ventilation.

Pour rappel :

Pour la qualité de l'entretien des textiles de nettoyage, il faut se référer à l'avis CSH-HGR nr. 8075 « Recommandations en matière de traitement du linge des institutions de soins ».